

## **RAPPORT ANNUEL DE PROJET**

**Numéro de l'ICD et année financière :** HC-P005 (2024-2025)

**NOTE :** Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P005. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

### **Exigences du programme en matière de rapports :**

Le rapport annuel de projet est fondé sur les activités et livrables indiqués dans la proposition annuelle ou d'autres exigences en matière de rapport définies par la DGSPNI-SAC. Le projet de rapport annuel doit comprendre, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Un résumé des activités menées et les résultats obtenus; et
2. Une explication de tout écart par rapport à la proposition ou au plan de travail.